

## Route Nantes-Pornic – RD 751

# Bilan de la concertation publique et choix des aménagements sur les secteurs Port-Saint-Père / Le Pont Béranger et de la déviation de Chaumes-en-Retz

Le Département de Loire-Atlantique aménage, entretient et sécurise un réseau de 4 300 km de routes départementales. Parmi les routes gérées par le Département, **la RD 751 entre Bouaye et Pornic constitue un axe majeur touristique et économique du sud-ouest de la Loire-Atlantique**. Elle alterne aujourd'hui des sections à 2 voies et à 2x2 voies.

Le Département a engagé une **réflexion globale autour de l'aménagement de cet itinéraire**. Un projet qui se doit d'intégrer la préservation des espaces agricoles et naturels tout en réfléchissant aux déplacements de demain.

Après une première phase de dialogue et les échanges engagée en 2020 sur l'ensemble du tracé, le Département a organisé, du 28 mars au 8 mai, une **nouvelle étape de concertation publique** dédiée spécifiquement à **deux sections** : d'une part le secteur de Port-Saint-Père - Le Pont Béranger et d'autre part la déviation de Chaumes-en-Retz.

Tout au long de cette phase de concertation menée sous l'égide des garants de la CNDP (Commission nationale du débat publique), les riverains et les usagers, de cette route ont été invités à donner leur avis sur le choix des tracés, des dessertes locales, des aménagements cyclables ou de covoiturage, des mesures d'accompagnement sur les zones humides ou sur le bruit...

Réunions publiques, ateliers participatifs, permanences en mairie, registres, plateforme web... sont autant d'outils qui ont été déployés pour que chacun, usager, riverain et élus, puisse s'exprimer, interroger, donner son avis.

Les garants de la CNDP ont relevé que le Département avait mis en place un dispositif de concertation dense et multiple afin de recueillir le maximum d'avis et de contributions. Ils ont conclu que le droit public à l'information avait été respecté avec la rigueur nécessaire à un tel projet.

L'ensemble de ces échanges ont conduit à faire évoluer, parfois fortement, les propositions initiales d'aménagement. **Le Département présente aujourd'hui des projets d'aménagement pour ces secteurs.**

**Présentation du bilan de la concertation et des choix d'aménagements** le 4 juillet, à l'issue du comité de suivi élargi, par **Michel Ménard**, président du Département, **Freddy Hervochon**, vice-président du Département aux mobilités, et en présence des garants **Claude Renou** et **Serge Quentin**.

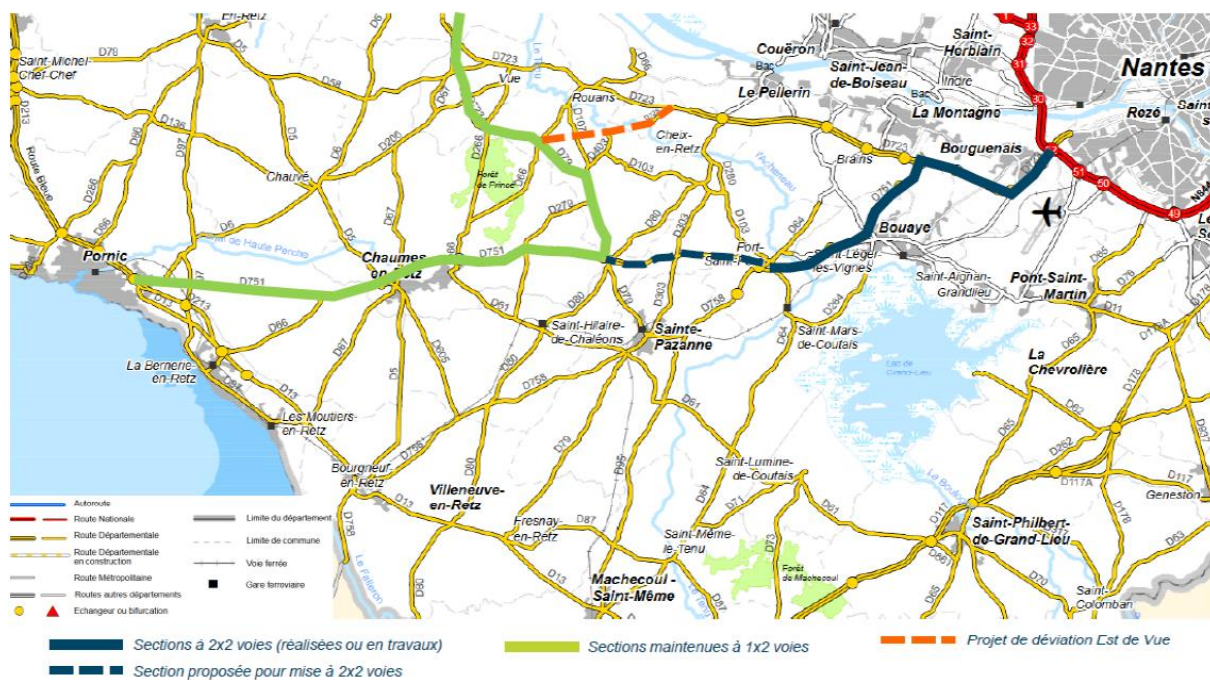
## Intégrer la concertation dans les projets d'aménagements, un atout

Michel Ménard, président du Département, souligne :

« Un projet d'aménagement ne peut plus se concevoir aujourd'hui comme il y a 20 ans. Les institutions doivent désormais intégrer que la concertation publique n'est pas un frein mais un atout pour développer le territoire. **L'ensemble de ces échanges nous a conduit à faire évoluer**, parfois fortement, nos propositions initiales d'aménagement. C'est bien le signe que cette concertation a été entendue par le Département.

**L'hypothèse initiale d'un doublement de l'ensemble de cette route ne semble désormais plus faire consensus** et l'élargissement de cet axe peut être plus ciblé. L'impératif d'améliorer la sécurité pour sauver des vies sera également atteint par d'autres moyens. Les orientations choisies permettent d'assumer une stratégie de développement du pays de Retz tout en **préservant les espaces à vocation agricole et naturelle.** »

### Le réseau routier structurant du Pays de Retz



## Une concertation en deux temps autour de l'axe Nantes-Pornic

Afin de recueillir les avis et propositions des habitants et usagers, le Département a mené, du 21 septembre au 4 novembre 2020, une concertation préalable sur l'opportunité d'aménagement à 2x2 voies sur la totalité de l'itinéraire. 487 contributions et questions ont notamment été enregistrées à cette occasion sur la plateforme de concertation dédiée. A cette occasion, le Département a décidé de ne pas fixer de parti d'aménagement et de poursuivre les études et la concertation publique. Par ailleurs, des options d'aménagement à 2 voies de certaines sections de l'itinéraire (en plus des variantes à 2x2 voies) ont été introduites dans la réflexion.

Conformément aux engagements pris lors de la concertation préalable de 2020, **le Département a organisé, du 28 mars au 8 mai, une seconde phase de concertation** qui portait sur les deux opérations du projet les plus avancées en termes d'études : la section entre Port-Saint-Père et « Le Pont Béranger » et la déviation de Chaumes-en-Retz.

Afin de veiller au droit d'information des citoyens et au recueil de l'ensemble des avis, la concertation était de nouveau encadrée par deux garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

### Bilan de la concertation en quelques mots :

Les **principales thématiques** abordées lors des contributions pour les deux sections :

- ➔ Environnement : enjeux climatiques, préservation de la faune et la flore, zéro artificialisation nette
- ➔ Mobilités douces et partagées
- ➔ Dessertes locales
- ➔ Qualité de vie, et notamment le bruit

### **La concertation en chiffres :**

- ➔ 2 sections soumises à concertation
- ➔ 2 réunions publiques
- ➔ 4 ateliers thématiques
- ➔ 8 permanences en mairie
- ➔ Une plateforme en ligne
- ➔ Des registres papier
- ➔ 184 contributions réunies au total sur la plateforme
- ➔ 149 auteurs différents de ces contributions



## Les conclusions pour ces deux sections

### Prendre en compte l'objectif zéro artificialisation nette dans ce projet routier

Le Département s'est engagé dès le 14 décembre 2020, en adoptant à l'unanimité une délibération de principe orientant les politiques d'aménagement du territoire vers la neutralité foncière. La lutte contre l'artificialisation des sols a été reprise depuis dans la loi climat et résilience du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » qui impose d'atteindre l'absence de toute artificialisation nette des sols d'ici 2050, et de réduire par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.

Ce critère était déjà pris en compte dans les aménagements précédents mais il devient désormais un critère décisionnel, notamment pour les projets d'aménagement routier. L'engagement de mener une étude d'impact **prenant en compte l'objectif de zéro artificialisation nette** a été inscrit dans le projet stratégique 2022-2028 du Département. **Chaque projet d'aménagement doit aujourd'hui s'inscrire dans la séquence « éviter, réduire, compenser. »**

Ce sont notamment ces principes que le Département a mis en œuvre pour décider des orientations d'aménagement, nourries des concertations menées depuis 2020.

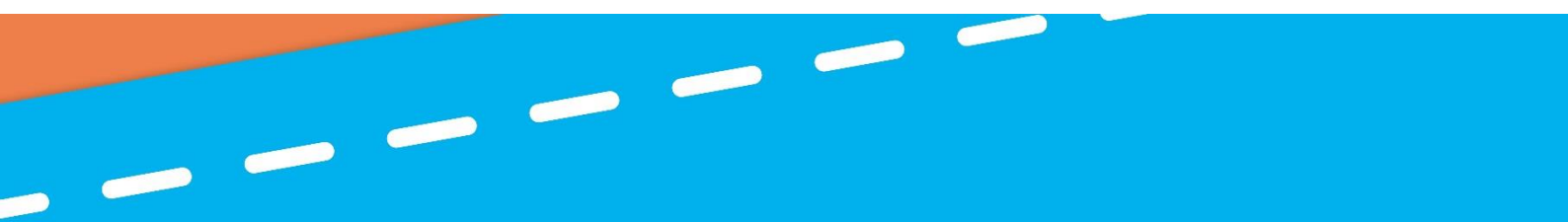
#### ➔ Pour la déviation de Chaumes-en-Retz

La question portait essentiellement sur la réalisation ou non du doublement de la déviation actuelle. Compte tenu des enjeux environnementaux et des avis exprimés par les élus et citoyens locaux (crainte de nuisances sonores ou de pollution supplémentaires, de suppression d'accès à la route...), **le Département a décidé de ne pas poursuivre ce projet de doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz.**

Ce secteur abrite en particulier une zone calcaire remarquable, habitat d'une flore protégée. Conserver une route à 2 voies sur ce secteur permet donc d'éviter de détruire un espace devenu important pour la biodiversité. Par ailleurs, les échanges locaux et les réunions publiques ont montré qu'il n'y avait pas de consensus, y compris parmi les élus locaux, sur le projet de mettre cette portion de route à 2x2 voies.

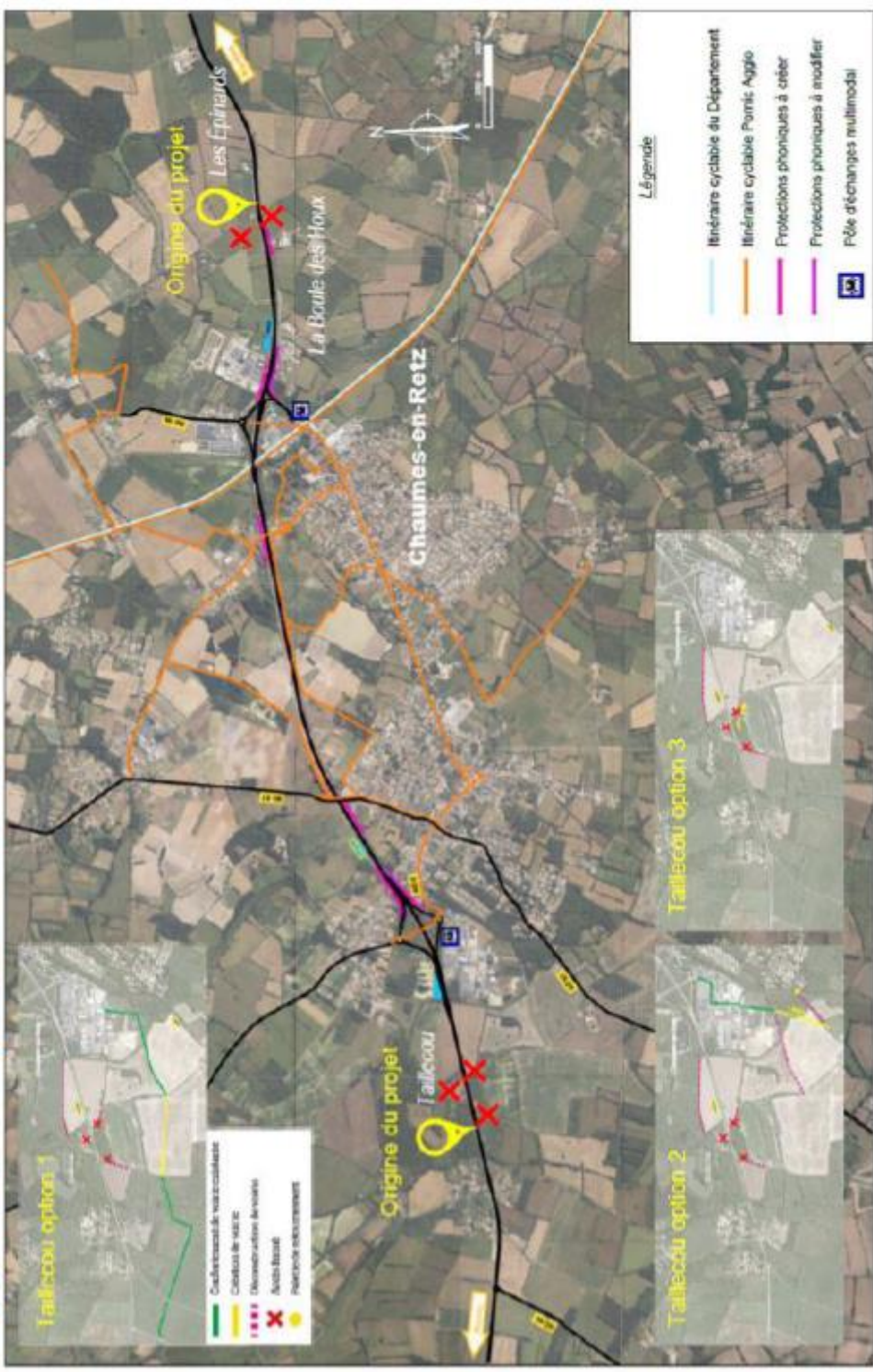
Toutefois, **le Département va mener des opérations de sécurisation**, en concertation avec le public et les élus locaux, sur les secteurs suivants :

- ➔ Carrefour des Epinards, en priorité
- ➔ Carrefour de Taillecou



# Déviation de Chaumes-en-Retz

## Rappel des options soumises à la concertation



→ **Pour l'itinéraire entre Port-Saint-Père et « Le Pont Béranger »**

La question portait sur le choix de la variante d'aménagement : soit un contournement avec un nouveau tracé par le sud (dite variante de référence) ou un **tracé d'aménagement au plus proche de la route actuelle**.

Cette dernière solution est privilégiée par le Département, car elle **permet de limiter l'impact sur les zones humides ainsi que sur l'artificialisation des sols**. En effet, l'aménagement sur place permet d'impacter 2 fois moins de zones humides (11,5 ha contre 22 ha) par rapport à la variante sud ce qui permet d'envisager des mesures de compensation de manière plus réaliste.

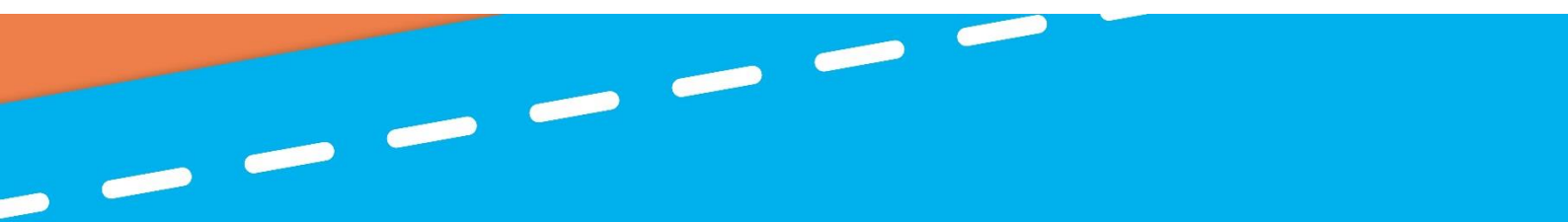
De plus, l'aménagement de cette section en 2x2 voies pourrait également permettre de limiter le trafic de voitures qui passent par le centre-bourg de Vue (par la RD 723) en favorisant leur report vers la RD 751.

Toutefois, la préservation du cadre de vie des habitants et de la cohérence du tissu urbain est importante. Des aménagements de protection phoniques sont donc prévus ainsi que la prise en compte des liaisons douces entre le centre-ville et les quartiers de Belle-Vue et Bel Air.

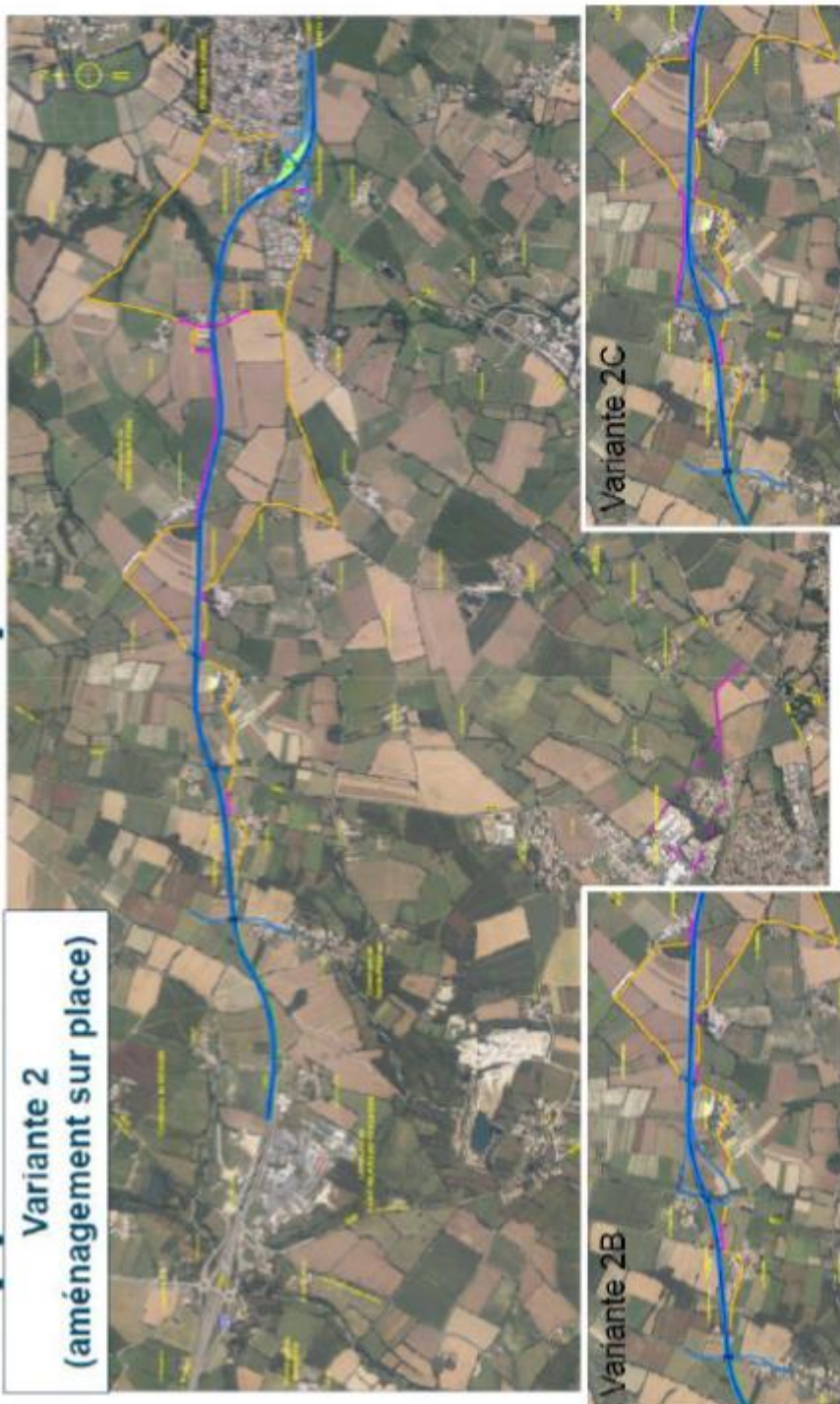
**Plusieurs améliorations sont également prévues pour cet aménagement, dont :**

La réalisation d'un échangeur complet avec la RD 303 à La Paternière,

- Au niveau de la Frogerie, la réalisation d'une voie parallèle vers l'échangeur de La Paternière,
- La création d'un passage dénivelé au droit de La lande (pour l'accès à la CUMA),
- La diminution des emprises du futur échangeur de Port-Saint-Père,
- L'amélioration, sous réserve de faisabilité, de la liaison douce entre Port-Saint-Père et le quartier de Bellevue,
- La prise en compte des enjeux de préservation du cadre de vie des habitants, de la biodiversité, des activités agricoles et du développement des modes de déplacement doux.



# Port-Saint-Père - « Le Pont Béranger » : Rappel des solutions présentées



Retrouvez toutes les informations de la concertation sur  
[participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic](http://participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic)